Pour vos Rhumes
vous serez de suite calmés par l'emploi du
SIROP BERTON
réservé aux grandes personnes
Le flacon : 9 fr. 00
(Impôts compris)
Pharm. du Progrès
163, GRANDE-RUE, 163
ROUBAIX

77e Année. — N° 17 — Le numéro : 25 centimes — DIMANCHE 17 JANVIER 1932.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

	3 mois,	6 mois,	1 an,
Nord et limitrophes	22.00;	40.00;	76.00
Autres départements	25.00;	45.00;	80.00
Belgique	25.00;	48.00;	90.00
Union Postale: Tarif A	35.00;	70.00;	140.00
— Tarif B	50.00;	100.00;	200.00

ANNONCES..... ROUBAIX ..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34, 9.69, 19.06 et 45.68.
TOURCOING ..... 26, rue Carnot.
LILLE ..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
REDACTION..... PARIS ..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.40.
MOUSCRON ..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

CHEQUES POSTAUX 37 LILLE

POUR LA BRADERIE D'HIVER
si vous ne visitez pas les MAGASINS
AU SOLDEUR
33, Rue Pierre-Motte, 33
ROUBAIX
vous aurez manqué LES PLUS RICHES OCCASIONS

BILLET PARISIEN

Une Conférence prématurée

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 16 JANVIER (Minuit).

La Conférence de Lausanne sera-t-elle ajournée ? La question s'est posée depuis longtemps, surtout pour notre Gouvernement qui a tout de suite mesuré l'abîme séparant les idées allemandes sur les réparations, des idées françaises. Mais, tandis que nous étions seuls voici quelques semaines à soutenir qu'il valait mieux ajourner cette conférence que de la réunir inutilement, nous trouvons maintenant chez nos anciens alliés, et même chez les Allemands, des échos favorables à cette thèse.

Les déclarations du Chancelier Brüning ayant provoqué chez nous, ainsi que chez nos amis de Belgique et de l'Europe centrale et orientale, une légime émotion, le Gouvernement du Reich a senti que le crédit allemand se trouverait fort mal de l'échec de la Conférence des réparations. Dans l'état actuel de l'opinion américaine, hostile à toute révision des dettes de guerre, nous ne pouvons pas accorder autre chose à l'Allemagne qu'un moratoire d'un an. Les conversations qui ont eu lieu tous ces jours-ci entre nos porte-parole et les représentants du Gouvernement britannique nous ont permis d'affirmer très nettement notre volonté sur ce point. L'Allemagne qui s'en tient à demander un règlement définitif (et pour elle, il ne peut y avoir de définitif que dans l'annulation) serait évidemment loin de compte.

Dans ces conditions, est-il vraiment nécessaire d'aller à Lausanne ? Le moratoire Hoover s'étend jusqu'au 1er juillet. D'ici là, des faits nouveaux auront pu se produire, notamment de l'autre côté de l'Atlantique, qui nous permettraient d'envisager un règlement du problème des réparations qui fût autre chose qu'une mesure provisoire.

L'intérêt bien compris de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne même est, non pas de chercher à opposer les points de vue en présence, mais, au contraire, de travailler à les concilier. C'est un fait : le débat de Lausanne est prématuré, et il le sera, tant qu'une sérieuse évolution de l'opinion américaine ne se sera pas produite. C'est parce qu'ils ont pris conscience à leur tour de ce fait, dont le Gouvernement français proclame l'existence depuis longtemps, que les dirigeants de Londres et de Berlin se rangeraient, eux aussi, à notre avis et se prononceraient pour un renvoi, à des temps meilleurs, de la Conférence de Lausanne.

R...

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE :: :: DE PATINAGE ::

(Photo Keystone.)

Au Palais des Sports se disputent les championnats d'Europe de figures. Les représentants les plus qualifiés de dix pays d'Europe sont en piste pour tenter de décrocher le prix...
Voici deux concurrentes : De gauche à droite : Mlles SONIA HENIE (*Norvège*) et HILDA HOLWOSKY (*Autriche*).

Un concours de danse est suspendu à Lille

Un concours de danse était organisé depuis plusieurs jours et avait suscité divers incidents.

Vendredi soir vers 20 h. 30, près de 400 étudiants des deux Universités ont manifesté contre ce concours. Ils jetèrent sur la piste force légumes et réclamèrent la suppression de cette exhibition.

La police dut intervenir et il lui fallut plus d'une heure pour faire évacuer la salle.

Six étudiants furent conduits au poste de permanence, mais furent relâchés quelque temps après.

Sur ces entrefaites, les étudiants se rendirent aux abords de la Préfecture, puis au domicile du Maire de Lille en réclamant bruyamment la suppression du concours.

Samedi matin, les portes de l'Hippodrome étaient fermées. Un arrêté du Maire de Lille avait ordonné la suppression du concours.

LETTRE DE BRUXELLES

Le nombre des parlementaires

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 16 JANVIER 1932.

La population de la Belgique dépassant, au 31 décembre dernier, huit millions d'habitants, la question se pose de savoir si l'on va augmenter le nombre des députés et des sénateurs. Au point de vue économique, la réponse n'est pas douteuse. Il vaut mieux, dit-on, ne pas créer de sources de dépenses nouvelles. Un député coûte 42.000 francs, un sénateur 28.000. C'est par plusieurs millions de francs que se chiffrera la dépense, si le nombre des parlementaires est augmenté.

Or, nul n'ignore que le Parlement n'a pas une bonne réputation. On lui reproche non seulement son bavardage, son incohérence, les 42.000 et les 28.000 francs qu'il a alloués à ses membres, mais aussi l'absentéisme chronique qui y sévit. Jamais Chambre et Sénat n'ont leurs effectifs au complet. A part les jours de vote fixés de commun accord, le jeudi, à trois heures, la moyenne des présences est minime. Les absents sont toujours plus nombreux que les présents; et il arrive très souvent qu'il y a, à peine, une dizaine de députés ou de sénateurs réunis en séance. De sorte que les adversaires de l'augmentation du nombre des parlementaires sont servis par les parlementaires eux-mêmes, qui prouvent par leur absentéisme que leur présence et, par conséquent, leur élection ne sont point indispensables à la bonne marche du Parlement.

Cet absentéisme est tellement criard qu'il arrive souvent que de vieux journalistes parlementaires ne sont pas capables de mettre un nom sur la figure d'un député ou d'un sénateur qui apparaît dans l'hémicycle et que personne n'a jamais remarqué ni entendu.

Pareille situation n'est plus née et, depuis de nombreuses années, les présidents de la Chambre et du Sénat ne cessent de rappeler les mandataires de la nation à une meilleure organisation de leurs travaux. Dans ces conditions, on s'explique que l'opinion publique, loin de souhaiter l'augmentation du nombre de ses députés ou sénateurs, verrait de meilleur œil une réduction de ce nombre. M. Devèze, leader du parti libéral, a déjà lancé l'idée de ramener à 150 le nombre des députés, qui est actuellement de 187. Beaucoup trouvent du bien à cette proposition. C'est un fait d'expérience que la Chambre fait de meilleur travail quand elle est en petit comité que lorsqu'elle est inondée des flots d'éloquence d'intarissables orateurs.

La grosse difficulté, c'est de savoir quels sont les députés et sénateurs qui se sacrifieront. Or, cette difficulté est insurmontable, tous les élus se croyant nécessaires au salut de la nation. La proposition de M. Devèze risque donc de tomber, et il faut plutôt s'attendre à une augmentation du nombre des parlementaires plutôt qu'au « statu quo » ou à une diminution.

S...

Un cheminot est enlevé en territoire français par des gendarmes sarrois

Metz, 16 janvier. — M. Jean-Pierre Lagrange, cheminot, demeurant à Merten (Moselle), avait franchi la frontière sarroise, qui se trouve à proximité de son village, et s'était rendu dans un bois situé en territoire sarrois pour y ramasser du bois mort.

M. Lagrange fut surpris par un gendarme sarrois en uniforme accompagné d'un policier. Le cheminot abandonna sa voiture et le bois déjà ramassé et se réfugia en territoire français.

Les fonctionnaires sarrois se mirent à sa poursuite, franchirent la frontière et, grâce à un chien-loup qui les accompagnait, ils purent rejoindre M. Lagrange après avoir couvert en territoire français environ 150 mètres.

Le gendarme et le policier sarrois malmenèrent M. Lagrange, qu'ils emmenèrent en territoire sarrois. Ils ne le relâchèrent qu'après versement d'une caution de 500 francs.

La gendarmerie de Merten, après avoir enregistré la plainte de M. Lagrange, a immédiatement prévenu la sous-préfecture de Boulay. Le sous-préfet a été chargé d'ouvrir une information qui a déjà permis de relever les traces de l'enlèvement de M. Lagrange. Cet enlèvement s'est bien produit en territoire français.

L'effondrement d'une digue provoque une catastrophe aux États-Unis

Swanlake (Mississipi), 16 janvier — On craint que l'effondrement de la digue de Grassy Lake, à la suite duquel les eaux se sont précipitées d'une hauteur de trois mètres, sur la région environnante, n'ait donné lieu à une catastrophe.

Dès que la rivière Tallahatchie eut rompu les digues de Grassy Lake, des dispositions furent prises pour concentrer des embarcations à Glendora, à 5 kilomètres environ en aval.

On pense que la plupart des habitants de la vallée de Pippo ont été contraints de passer la nuit sur les toits de leurs habitations. Dans le nord du Mississipi, les bateaux de sauvetage ont procédé au transport des habitants des hauteurs. La Croix-Rouge estime que le nombre des personnes sans abri dans cette région s'élève à trente mille.

Le nouveau Secrétariat de la Société des Nations

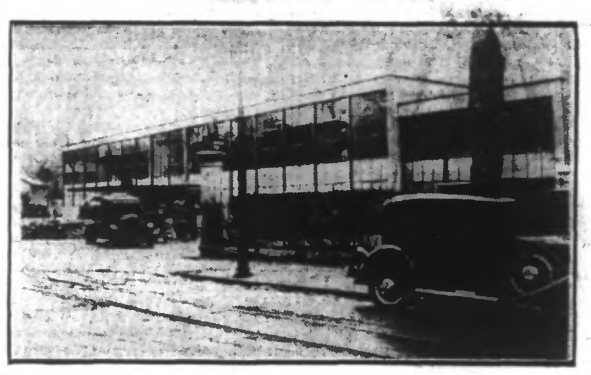

Voici le nouveau groupe de bâtiments, entièrement construits en verre et métal, qui abriteront les divers services du Secrétariat général de la Société des Nations, à Genève.

La France est arrivée à l'extrême limite des réductions militaires

Paris, 16 janvier. — Le Congrès de la sécurité s'est ouvert ce matin, à 10 h., à la Sorbonne, sous la présidence de M. Déslré Ferry, député de Meurthe-et-Moselle, ancien ministre président de l'Union nationale des officiers de réserve.

Des allocutions exposant le problème du désarmement ont été prononcées par l'amiral Docteur (au nom de l'armée de mer); le général Niessel (au nom de l'armée de l'air); le commandant Carré (au nom de l'armée de terre); le commandant Flanderka, délégué des officiers de réserve de l'armée tchécoslovaque; le lieutenant Smogortewski, délégué des officiers de réserve de l'armée polonaise; le capitaine Mirkovitch, délégué des officiers de réserve de l'armée yougoslave, et le capitaine Demets, sénateur belge, président des officiers de la campagne 1914-1918, au nom des officiers de réserve de l'armée belge.

La motion suivante a été ensuite adoptée par les congressistes:

« Les présidents des 422 associations affiliées à l'Union nationale des officiers de réserve, et représentant 86.000 officiers de réserve, réunis à la Sorbonne à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, le 16 janvier 1932.

» Considérant que les officiers de réserve, qui ont la responsabilité des 9/10e des commandements de l'armée mobilisée, ont le devoir, en dehors de toute considération d'ordre politique, d'intervenir dans les questions intéressant la défense nationale, considérant que la France a spontanément réduit ses forces militaires dans des proportions qui n'ont été atteintes par aucun autre pays en diminuant des 2/3 le nombre de ses divisions, le chiffre de ses effectifs et la durée du service militaire obligatoire;

» Considérant que la France est arrivée à l'extrême limite des réductions et qu'elle ne pourrait, dans l'état présent de l'Europe, aller plus loin dans cette voie sans compromettre gravement sa force défensive; considérant que la France, résolument attachée à la paix pour laquelle elle a fait tant de sacrifices, doit toujours rester en mesure de la faire respecter;

» Adressent au chef de l'Etat et au Gouvernement l'assurance de leur loyalisme absolu et de leur entière confiance pour assurer la sécurité de nos frontières et l'indépendance de la Patrie ».

L'ex-kaiser ne rentrera en Allemagne qu'appelé par sa population

Le correspondant de l' « Agence Reuter » à Doorn apprend, de source bien informée, que l'information publiée par le « Daily Mail », suivant laquelle l'ex-kaiser aurait l'intention de retourner en Allemagne est inexacte. L'ex-kaiser a déjà déclaré que même dans le cas où la loi de défense de la République serait abrogée, il n'est pas disposé à retourner en Allemagne comme simple particulier. Il n'y retournerait que si la population lui adressait un appel.

Le bruit court que l'entourage de l'ex-kaiser aurait récemment essayé, alors qu'il était grippé, de le persuader d'aller en Allemagne pour faire une cure, mais l'ex-kaiser aurait refusé.

LA CROIX A UN CULTIVATEUR PÈRE DE DIX-HUIT ENFANTS

Rouen, 16 janvier. — Au cours de l'assemblée générale de la Société l'Agriculture de l'arrondissement d'Yvetot, M. André Lavoine, sénateur, a remis la croix de la Légion d'honneur à M. Lefrançois, ouvrier agricole, père de dix-huit enfants, tous restés à la terre.

M. Briand est parti pour Cocherel jusqu'à lundi

Paris, 16 janvier. — M. Aristide Briand est parti, samedi matin, en automobile, pour sa propriété de Cocherel. Il sera de retour lundi prochain.

— On apprend que M. Palairet, ministre britannique en Roumanie, s'est brisé la jambe en faisant une promenade à ski dans les environs de Predeal. Le blessé a été ramené à l'hôpital de Cambrai.

Le déficit de notre balance commerciale a atteint plus de 12 milliards en 1931

L'administration des douanes communique le tableau comparatif en valeur et en tonnage de nos importations et exportations pour l'ensemble de l'année 1931, par rapport à l'année 1930 et à l'année 1913, cette dernière étant considérée comme la dernière année normale d'avant guerre.

La valeur de nos importations, objets d'alimentation (dont les articles de production exclusivement exotique), matières nécessaires à l'industrie (dont la houille crue carbonisée et agglomérée) et objets fabriqués, a atteint la somme de 42.199.302.000 francs pour 58.095.899 tonnes, représentant ainsi des diminutions de 10.311.510.000 fr. et de 2.824.292 tonnes, par rapport à l'année 1930 et des augmentations de 33.377.970.000 francs et de 13.875.513 tonnes par rapport à l'année 1913.

La valeur de nos exportations: objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués, a atteint la somme de 30.421.327.000 francs pour 30.329.434 tonnes présentant ainsi des diminutions de 12 milliards 413.804.000 et de 6.550.758 tonnes, par rapport à 1930 et des augmentations de 23.541.110.000 fr. et de 8.254.921 tonnes par rapport à 1913.

Une rentière totalisait cent ans d'interdiction de séjour

Paris, 16 janvier. — Tout le monde, à Chatou, connaissait, au moins de vue, Mme Martin, une quinquagénaire encore fort avenante. Et la brave dame jouissait dans la petite ville de la meilleure réputation. Sa dignité pleine de réserve, l'élégance un peu austère de sa mise en imposaient autant que le luxe de sa villa la « Maison-Rouge ».

« La Maison-Rouge »? Imaginez une délicieuse « folie » nichée dans la verdure, route de Carrières, dans le coin le plus aristocratique de Chatou.

Chaque matin, Mme Martin quittait cette ravissante demeure, qu'elle habite depuis 1911, pour gagner, juchée sur un tilbury de grand style que tirait un poney de bonne race, le quartier commerçant de la ville. Là, saluée respectueusement par tous les fournisseurs, elle s'occupait elle-même de son marché.

Et chacun admirait son activité, car nul n'ignorait que, mariée à un M. Martin, qui gère dans le centre de Paris un gros cabinet d'affaires, elle eût pu laisser le soin d'aller aux provisions à un domestique quelconque...

La digne femme, mère de deux enfants, âgés de 13 et 15 ans, faisait donc l'édification de tous ses voisins.

Aussi, la stupéfaction — on peut même dire l'émotion — des habitants de Chatou fut grande lorsqu'ils surent, hier matin, qu'une personne aussi respectable venait d'être arrêtée.

On ne devait pas tarder à connaître la raison d'une telle mesure et à apprendre bon nombre de choses stupéfiantes:

« Mme Martin » n'était pas mariée et s'appelait Alexandrine-Constance Malmouche. Née le 11 janvier 1882, à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), elle était fort connue des tribunaux de la Seine, de Limoges, Grasse et Orléans qui, tour à tour, entre 1904 et 1921, lui avaient infligé pour vol à l'étalage de grands magasins, des peines s'élevant au coquet total de cinquante mois de prison et de plus de cent années d'interdiction de séjour!

Dans sa paisible retraite, Alexandrine Malmouche avait sans doute oublié qu'il eût été prudent de moins se montrer, mais d'autres n'avaient pas oublié le visage un peu trop connu de la récidiviste, qui a été mise à la disposition de M. Demay, juge d'instruction à Versailles.

Fait curieux: un brusque revirement s'est manifesté dans l'opinion des bonnes gens de Chatou, et la malignité publique va jusqu'à prétendre que cette arrestation ne serait que le prélude d'un scandale appelé à un très grand retentissement.

Après une poursuite à travers la ville une camionnette chargée de tabac belge est arrêtée à Roubaix

LA PRISE S'ÉLÈVE A PLUS DE 100.000 FRANCS

La contrebande en auto s'accentue. Vendredi après-midi deux autobus belges étaient saisis au Risquons-Tout et, quelques heures plus tard, c'est à Roubaix qu'une camionnette chargée de tabac de fraude était à son tour arrêtée!

Voilà certes des belles prises qui font grandement honneur à la vigilance active des douaniers de notre région. Voici dans quelles circonstances s'est opérée la saisie de la camionnette à Roubaix.

Vendredi soir, vers 21 h. environ, au « Laboureur », la Grande-Rue avait retrouvé un peu de calme après une journée de circulation incessante. Cette artère est la voie directe qui mène en Belgique, à la Broche-de-Fer et à Herseaux. Aussi, pas mal de véhicules venant de la frontière passent-ils à cet endroit.

De ce fait, personne ne s'étonnera lorsque nous dirons que, à proximité de l'octroi de Roubaix, au pied de la ligne de chemin de fer, où se termine la rue d'Arelghem, se tenait une patrouille de douaniers de la brigade de Fives.

Ces douaniers, tout en devisant tranquillement, entouraient l'auto qui les emmène dans leur nombreux déplacements, quand leur attention fut attirée par une camionnette qui venait de franchir le pont du Laboureur et s'apprêtait à emprunter la Grande-Rue vers Roubaix. Il n'y avait rien là que de bien ordinaire mais ce qui frappa les douaniers, ce fut le geste du conducteur de cette voiture.

Celui-ci, apercevant ces hommes à côté de leur auto, changea brusquement de direction, et se lança à toute vitesse vers Roubaix.

— Voilà un citoyen qui ne doit pas avoir la conscience tranquille, se disent les douaniers. Sautant à leur tour dans leur voiture, ils se lancèrent à toute allure à la poursuite de l'étrange camionnette.

A travers les rues de Roubaix

Se sentant talonné de près, le chauffeur de la camionnette accéléra sa vitesse, ce qui incita encore les douaniers à ne pas abandonner la piste. Le fuyard, dans l'espoir sans doute de dépister ses poursuivants, fit de fréquents détours. Il tourna au pont Nickees puis emprunta le boulevard Gambetta. L'auto des douaniers fit de même.

Il continua ensuite sa route par la rue de Lannoy, jusqu'à la place Ste-Elisabeth où il vira dans la rue Decrème. Rue du Coq-Français, il tourna encore et arriva dans la rue Jules-Guesde qu'il suivit jusqu'à la rue de Maubeuge. Continuant ses méandres, la camionnette tourna rue de Rocroy et arriva finalement rue de la Potennerie, toujours suivie par l'auto de la brigade de Fives.

Elle n'avait à aucun moment ralenti son allure et probablement elle aurait continué longtemps encore sa course folle si, revenant vers la rue Jules-Guesde, elle ne s'était trouvée devant un léger embarras de voitures. C'était peu. Elle ne ralentit que quelques secondes, mais ce fut suffisant pour permettre aux douaniers de la rattraper. Et quand le chauffeur voulut reprendre sa route, il trouva l'auto des douaniers devant lui. Par une habile manœuvre, celle-ci avait réussi à se mettre à travers de la rue.

Une belle prise

Le chauffeur de la camionnette comprit qu'il était « fait ». Il ne tenta plus de s'échapper et il se laissa docilement appréhender par les douaniers.

Ceux-ci avaient réussi un coup de maître.

La camionnette était une auto de fraude, ce qui explique la fuite de son chauffeur à la vue des douaniers.

Il s'agit d'un certain Jules Bryon, âgé de 30 ans, chauffeur d'auto, domicilié 120, rue de Tourcoing, à Wasquehal.

Naturellement, la camionnette fut immédiatement fouillée, et l'on découvrit le pot-aux-roses. La camionnette contenait 1.525 kilos de tabac, valant à l'heure actuelle la coquette somme de 95.311 fr. De plus on trouva également 14 kilos 800 de cigarettes, d'une valeur de 4.730 fr. ce qui fait un total de 100.040 fr. Si l'on y ajoute la valeur de la camionnette saisie — 4.000 fr. — on arrive à un total de près de 105.000 fr.

Voilà ce que l'on appelle un beau coup de filet! La camionnette qui transportait le tabac de fraude porte le numéro 1938 L-B 4. Elle a une force de 14 chevaux. La voiture fut immédiatement emmenée à Lille avec son chargement et son chauffeur. Jules Bryon, a été mis aux mains des gendarmes qui eux-mêmes le conduisirent à Lille pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Le fraudeur est le frère de Bryon, le complice de Ovaere et Kistiaens

Le conducteur de la camionnette, Jules Bryon, est le frère de Albert Bryon qui, en compagnie de Bracaval, fut arrêté pour complicité dans l'attentat à main armée de la recette de Marcq-en-Barœul.

Félicitons les auteurs de cette prise, le brigadier Subille, les sous-brigadiers Cavain et Gilloots et les préposés Demas, Coget, Dewandeler, Secq et Boucy.

En huit mois, le brigadier Subille a opéré onze captures d'autos de fraude! C'est là un beau tableau de chasse qui montre bien son activité.

Un pacte de non-agression nippo-soviétique

On mande de Tokio à l' « Agence Reuter », que les milieux officiels japonais ne confirment ni ne démentent la nouvelle selon laquelle M. Toshizawa, ancien ambassadeur du Japon à Paris, aurait été saisi, le 31 décembre, à son passage à Moscou, d'un projet de pacte nippo-soviétique de non-agression.

On déclare toutefois, dans les milieux soviétiques autorisés de Tokio, que cette nouvelle est exacte.

Les croisières du Zeppelin

Friedrichshafen, 16 janvier. — Les établissements Zeppelin ont arrêté le programme des voyages du dirigeable « Graff-Zeppelin » pour cette année.

Il effectuera quatre voyages aller et retour en Amérique du Sud, au printemps. Le premier, vers la mi-mars, le deuxième, au début d'avril; le troisième, à la mi-avril, et le quatrième au début de mai.

La durée du voyage Friedrichshafen-Pernambouc et retour, sera de dix jours trois pour aller, trois jours d'escale et trois ou quatre jours pour le retour.

Le prix d'un voyage aller sera de 2.000 marks, et 3 000 marks aller et retour.

Du milieu du mois de mai au mois d'août, le dirigeable entreprendra plusieurs voyages au-dessus de la Suisse. Le prix pour une excursion d'une journée, sera de 260 marks. A partir du milieu du mois d'août, il effectuera encore plusieurs voyages au Brésil.

La saisie de deux autobus de fraude à Tourcoing

(Ph. J. de Rz.)

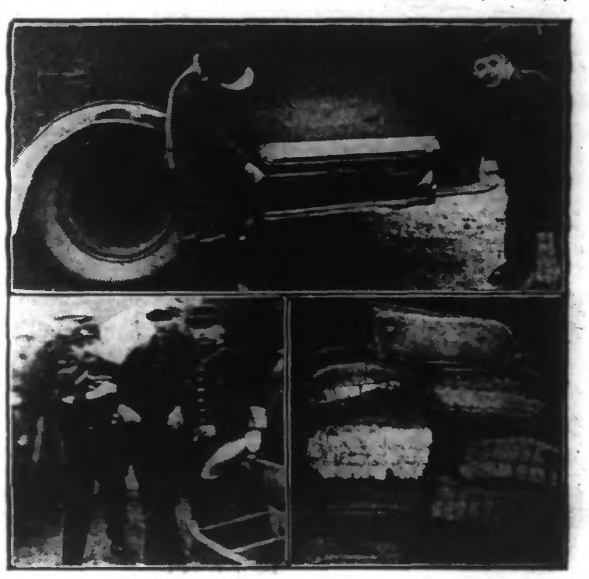

En haut : L'UN DES AUTOBUS SAISIS. (*L'un des enfants indique le coffre où était enfermé le tabac.*)
En bas : A gauche : LE CHAUFFEUR VERFAILLIE, A SON DÉPART POUR LA PRISON DE LILLE; à droite : LES COLIS DE TABAC.

Nous avons relaté hier l'importante prise de fraude opérée par les douaniers du Risquons-Tout à Neuville-en-Ferrain. L'estimation officielle de la prise qui a pu être faite samedi s'établit ainsi: 40.000 fr. pour le tabac, 10.000 fr. pour les cigarettes et 60.000 fr. pour les deux autobus. L'enquête continue pour trouver le dépositaire à qui était destiné cette cargaison.

M. Fernand Carissimo a été nommé hier président de la Chambre de Commerce de Roubaix dont M. le Préfet du Nord a présidé l'installation

La séance qu'a tenue hier la Chambre de Commerce de Roubaix a revêtu une importance exceptionnelle du fait de l'élection d'un nouveau président. C'est M. Fernand Carissimo, trésorier, qui a été appelé par ses collègues de la haute assemblée à succéder à M. Georges Motte, qui avait manifesté le désir de quitter la présidence.

M. Langeron, préfet du Nord, avait tenu à présider lui-même cette réunion, au cours de laquelle il a installé dans leurs fonctions les membres de la Chambre de Commerce élus ou réélus le 6 décembre dernier.

Au moment où M. Georges Motte abandonne les délicates et absorbantes fonctions qu'il avait assumées de façon si éminente, nous tenons à lui exprimer, au nom du Commerce et de l'Industrie roubaisiens, nos sentiments de profonde reconnaissance pour les services rendus à notre grand centre textile.

Nous prions en même temps son distingué successeur, M. Fernand Carissimo, de vouloir bien trouver ici l'expression de nos plus sincères félicitations.

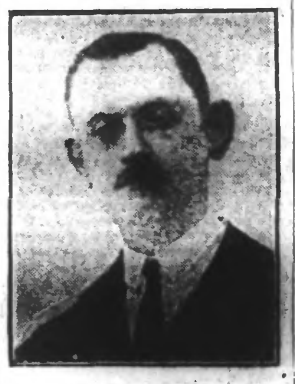

M. FERNAND CARISSIMO
le nouveau président

LES ADIEUX DU PRÉSIDENT

Au cours de la séance du 28 décembre 1931, M. Georges Motte avait annoncé à ses collègues son désir de quitter la présidence.

Avant la séance d'installation d'hier, il a tenu à rassembler les chefs de services des établissements de la Chambre de Commerce et le personnel du Secrétariat, pour leur faire ses adieux de président et les remercier de la collaboration qu'ils lui avaient toujours apportée.

M. Etienne Burlet, directeur du Secrétariat et des établissements de la Chambre de Commerce, et un représentant du personnel du Secrétariat ont exprimé à M. Georges Motte les regrets très vifs et très profonds qu'avait le personnel de le voir abandonner ses hautes fonctions.

L'INSTALLATION

A 11 heures, M. le Préfet du Nord arrive à la Chambre de Commerce. M. Georges Motte, président, lui souhaite la bienvenue.

M. Langeron procède aussitôt à l'installation des membres réélus le 6 décembre : MM. Fernand Carissimo, César Pollet, Albert Prouvost, Alfred Voreux, Fernand Motte, Henri Bossu, Charles Tapis et de ceux qui entrent à la Chambre de Commerce pour la première fois : MM. Louis Glorieux et Ernest Réquillart.

Il invite ensuite la Chambre de Commerce à procéder à l'élection de son bureau. Les résultats de cette élection furent les suivants:

Président, M. Fernand Carissimo (trésorier sortant) ; vice-président, M. Joseph Dillies (vice-président sortant) ; secrétaire-élu, M. César Pollet (secrétaire-élu sortant) ; trésorier, M. Charles Huet.

DISCOURS DE M. GEORGES MOTTE

Le distingué président sortant prend le premier la parole et tient à remercier ses collègues de la sympathie qu'ils n'ont cessé de lui témoigner pendant les huit années où leur confiance l'a maintenu à ce poste.

Il remercie tout particulièrement ses collaborateurs du bureau : MM. Je-